

**MAIRIE D'ÉCOYEUX**  
**RÉUNION DU CONSEIL**  
**SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 05/02/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mmes LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LE ROUX, BARBRAUD, VETELET

MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNÉ, BAIOLA, CAILLAULT, OUZEAU, RAGONNAUD

Absents excusés : Mme COSSON pouvoir à M. GILLARD  
Mme LACROIX pouvoir à Mme LAFAYE

M. Cyrille BAIOLA a été élu secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

En liminaire, Monsieur le Maire relate les événements graves qui se sont déroulés ces derniers jours. Le sinistre à l'école, la perte soudaine du compagnon d'une conseillère et comme point d'orgue le décès dramatique d'un jeune écozilien le 10 février.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles touchées par le deuil.

**Point sur le sinistre au groupe scolaire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du sinistre qui a eu lieu dans la partie maternelle du groupe scolaire Évariste Poitevin. Monsieur le Maire tient à remercier l'agent de Saintes grandes rives, l'agglomération qui a su donner l'alerte rapidement et notre agent M. PAVARD qui s'est rapidement rendu sur place muni d'un extincteur et qui a pu circonscrire rapidement le feu et éviter ainsi le pire.

Avant de lui donner la parole, Monsieur le Maire remercie également son adjointe Agnès LAFAYE et l'efficacité du service administratif en la personne de Mme FLESSINGUE.

Madame LAFAYE explique que l'intervention de Nohanne a évité que le feu ne se propage à la charpente du bâtiment.

Après la mise en sécurité par les pompiers et les électriciens des lieux du sinistre, il a fallu d'une part gérer la déclaration aux assurances mais surtout prendre attache auprès des services de l'Éducation nationale et de Saintes Grandes Rives, l'Agglomération pour assurer la continuité du service public.

La commune a mis à disposition la salle associative et la salle des professeurs a été transformée en classe.

Le réfectoire servira d'accueil périscolaire.

Ces aménagements ont été validés par l'inspection de l'éducation nationale et l'accueil a pu être assuré normalement dès le lundi.

Le service administratif a d'ores et déjà lancé l'ensemble des demandes de devis conformément à l'expertise de l'assurance.

Dès le retour de ces derniers et la validation de l'expert les travaux pourront débuter.

L'adjointe souligne l'entente entre les services qui a été déterminante pour une résolution optimale de l'événement.

### **- Prix de vente de la parcelle N°7 du lotissement de chez Giet (202502D001)**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux du lotissement sont terminés et qu'en conséquence, les terrains peuvent être vendus.

Il propose de fixer le prix de vente des parcelles, au vu du cout des travaux, du prix d'achat du terrain et du calcul de la TVA à la marge donné par le trésorier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix de vente à 39,50€/m<sup>2</sup> ;
- D'inscrire une clause dans les actes interdisant la revente de terrains nus sur l'ensemble du lotissement avant dix ans afin d'éviter toute spéculation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces terrains et à signer tous documents nécessaires à ces ventes.
- Concernant le lot N°7 la répartition est la suivante

<b>Prix de vente du lotissement : 39,50€/m<sup>2</sup></b>						
<b>Lot</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix TTC payé par l'acheteur</b>	<b>Marge taxable</b>	<b>TVA</b>	<b>Acquéreur</b>
7	AL 684	830 m <sup>2</sup>	32 785 €	16 363,38 €	3 272,68 €	Cst MESSAN-TAVARES

### **- Adhésion au SIPAR (202502D002)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que depuis 1982 il existe un Syndicat Intercantonal qui intervient dans le cadre de ses compétences « maintien à domicile en faveur des personnes âgées et/ ou handicapées » sur notre commune.

Le Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) est un Syndicat à Vocation Unique de la fonction Publique Territoriale.

Lors de la fusion des EPCI (CDC de Burie, CDC de Matha et CDC de St Hilaire de Villefranche) en 2014, les statuts du SIPAR n'ont pas été mis à jour.

Courant 2024, les services de la préfecture ont interpellé le SIPAR en demandant de mettre en conformité leurs statuts.

Afin de régulariser leurs statuts, il convient que chaque commune d'intervention du SIPAR citée sur leurs précédents statuts soit directement membre du SIPAR et non les EPCI respectives (CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et CDC des Vals de Saintonge) pour les compétences :

#### **Compétences Obligatoires :**

- Service de Soins Infirmiers à domicile
- Service d'Aide aux Personnes Agées, Service Mandataire des prestations demandées par les personnes âgées de son ressort territorial (établissement feuilles de paie, déclarations URSSAF...)

#### **Compétence Optionnelle :**

- Service Prestataire d'Aide A domicile

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au SIPAR

## Devis divers

Monsieur le Maire présente au conseil des devis concernant des plantations en pleine terre ou en pot aux abords de la superette pour rendre les lieux plus agréables d'un montant de 2290€TTC pour la plantation de deux arbres (diamètre 20/25 cm) et de 1031,87€TTC pour le reste des arbustes en pot. Également, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1582€TTC pour la réalisation d'une inspection thermographique des installations électriques des bâtiments communaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis présentés

## Compte-rendu

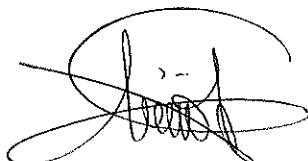
**Le Maire, Pascal GILLARD**, informe qu'il a été interpellé par les commerçants du marché qui souhaitent être déplacés vers la superette.

Monsieur le Maire recevra prochainement une délégation pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire informe le conseil que la prochaine séance se tiendra dans la nouvelle salle.

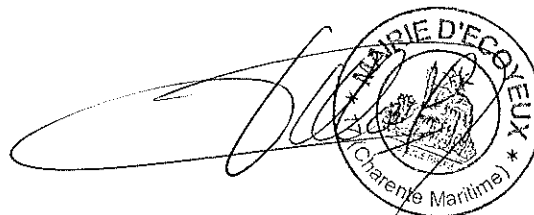
## Séance levée à 20 heures 20

Le Secrétaire de Séance



Cyrille BAIOLA

Le Président de Séance



Pascal GILLARD